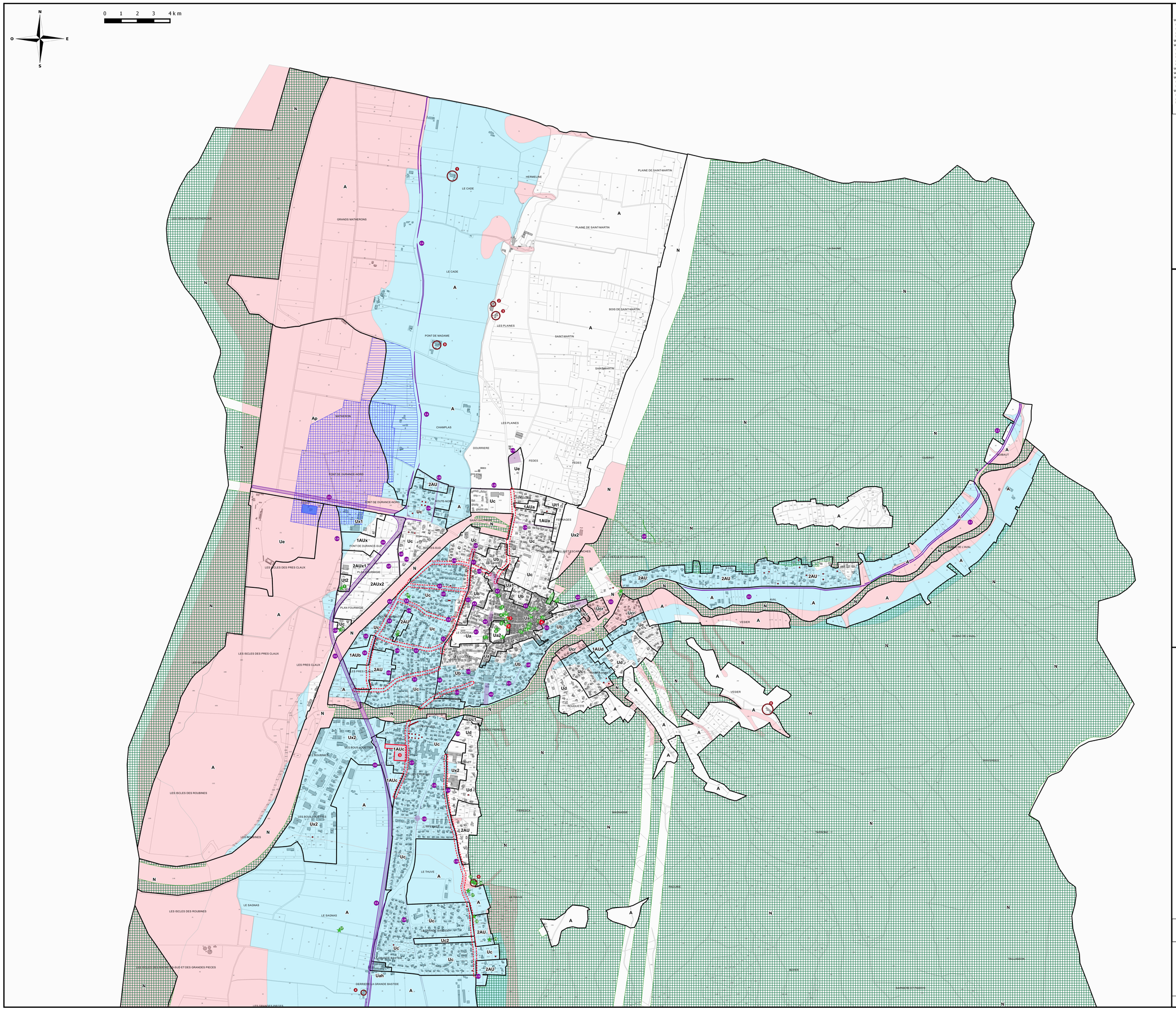

Ua : coeur du centre-ville d'Oraison

- Ua1 : sous-secteur de restructuration urbaine en entrée de ville Nord du centre-ville
- Ua2 : sous-secteur à préserver autour de l'église
- Ua h : sous-secteur correspondant aux cœurs des hameaux des Buissonnades, de Turlière, de Saint-Pancrace et des Clues

Ub : premières extensions autour du centre-ville d'Oraison

Uc : extensions de type pavillonnaire organisées

- Uc1 : sous-secteur correspondant à des installations à caractère social (maison de retraite)
- Uc2 : sous-secteur dont l'urbanisation est conditionnée au respect d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation dans le secteur Grande Bastide
- Ucr : sous-secteur correspondant à un secteur construit de la vallée du Rancure et touché par la zone rouge du PPRN

Ud : extensions de type pavillonnaires périphériques non organisées

Ue : secteurs à vocation d'équipements, publics ou privés, d'intérêt collectif

Ut : secteurs à vocation touristique existants

- Ut1 : sous-secteur correspondant au camping existant des Ferrages
- Ut2 : sous-secteur correspondant au secteur touristique existant de l'ian Fourniguè

Ux : secteurs à vocation d'activités économiques

- Ux1 : secteur économique existant en entrée de ville Ouest (au sud de la D4b)
- Ux2 : secteurs économiques : zone artisanale des Bouloouettes, usine hydroélectrique et secteur autour de l'entreprise Fiertanande

1AU : secteurs destinés à recevoir l'urbanisation future de la commune, sous la forme d'opérations d'ensemble et faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement et de Programmation

- 1AUa : secteur Fort de Durance Sud, à vocation principale économique
- 1AUe : secteur des Ferrages, à vocation principale d'habitation
- 1AUb : secteur des Prés Claux Ouest, à vocation principale d'habitation
- 1AUc : secteur des Eyrauds, à vocation principale d'habitation
- 1AUd : secteur Sainte-Anne, à vocation principale d'habitation

2AU : secteurs à urbaniser à plus long terme, après modification/révision du PLU

- 2AU : secteurs Routes Nord, Prés Claux Est, Route de Cléonise, vallée du Rancure, Thuve-Inférnet – vocation principale d'habitation
- 2AUa : secteur Fort de Durance Sud – vocation principale économique et route (économique / habitat)

A : espaces à vocation agricole

- Ap : sous-secteur agricole protégé pour son intérêt paysager

N : espaces à vocation naturelle et espaces boisés

- Nl : sous-secteur correspondant au plan d'eau, des Buissonnades

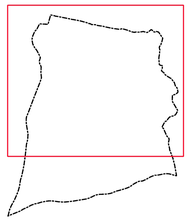

Légende

- Zones du PLU
- Emplacements réservés
- Servitude de mixité sociale
- Voie faisant l'objet de plans d'alignement (annexé au PLU)
- Identification de bâtiments pour un changement de destination
- Identification d'éléments patrimoniaux ponctuels à protéger
- Identification d'éléments patrimoniaux à protéger (espaces verts)
- Espaces Boisés Classés

PPRI

- PPRI - Zone rouge (R)
- PPRI - Zone bleue (B)
- Nouvelles constructions non cadastrées

Périmètres de protection des captages d'eau potable

- immédiat
- rapproché
- éloigné

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
Commune d'ORAISON

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

PLAN DE ZONAGE

ECHELLE : 1:7 500	2-Nord		
Prescription du PLU par délibération 30 Mars 2006	Arrêt du projet de PLU 07 Juillet 2016	Approbation du PLU 16 Mars 2017	G2C territoires

Pôle d'activité Point Rencontre - 13770 VENELLES
Tél : 04 42 54 00 68 - Fax : 04 42 54 06 78